

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 16 octobre 2023

GEC (2023) Report

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
(GEC)**

*23^e réunion
24-26 mai 2023*

RAPPORT

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Ralph Kass (Luxembourg), président de la Commission pour l'égalité de genre (GEC), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la GEC. En présentant l'ordre du jour, il souligne que les discussions sur la nouvelle stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 constitueront le point principal de l'agenda de la réunion. La liste des participant-es est jointe au présent rapport (annexe II) ainsi que la liste des décisions (annexe III).
2. La GEC a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I du présent rapport.

II. Rapport du Président de la GEC

3. La GEC a pris note des informations fournies par le Président sur ses activités depuis son entrée en fonction. Lors de la table ronde organisée par le Conseil de l'Europe et le UNHCR en République tchèque (26 janvier 2023), il a présenté la Recommandation CM/Rec(2022)27 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. Il a participé à deux réunions en ligne du groupe d'experts de haut niveau de l'Institut de droit européen pour discuter de sujets potentiels pour des projets sur l'égalité de genre, tels que la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes et des filles ou sur le consentement. Lors de la 88e réunion plénière de la Commission européenne contre le racisme (ECRI) (29 mars - 1er avril 2023), le souhait de renforcer l'alliance entre la GEC et l'ECRI a été exprimé. Lors de la réunion plénière du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI) (1-3 février 2023), il a fait le point sur l'étude GEC/CDADI sur les systèmes d'intelligence artificielle, l'égalité y compris l'égalité de genre et la discrimination.
4. Marja Ruotanen, Directrice Générale de la Démocratie et de la Dignité humaine, a félicité le Président pour son travail actif depuis son élection et a rappelé l'importance des échanges avec les organes intergouvernementaux et de suivi du Conseil de l'Europe afin de promouvoir l'égalité de genre et d'assurer l'intégration de l'égalité de genre dans leurs travaux. Elle a informé la GEC qu'une réunion des président-es des comités intergouvernementaux aurait lieu début 2024.
5. Pour faire suite à l'échange du Président avec l'ECRI, Caterina Bolognese (Secrétaire de la GEC et Cheffe de la Division de l'égalité de genre) a proposé une participation alternée des présidences de l'ECRI et de la GEC dans leurs comités respectifs et d'inviter la Présidente de l'ECRI à une réunion de la GEC en 2024. La proposition a été approuvée.

III. Suivi du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, Islande, 16-17 mai 2023)

6. La Directrice Générale Marja Ruotanen, a souligné l'importance du 4e Sommet dans les 75 ans d'existence de l'Organisation. Elle a expliqué que la Déclaration de Reykjavik soulignait que « l'égalité de genre et la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus décisionnels publics et privés sont essentielles à la prééminence du droit, à la démocratie et au développement durable [et] le rôle pionnier du Conseil de l'Europe, notamment à travers la Convention d'Istanbul, dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ». Les défis à venir de la technologie numérique ont également été soulignés et elle a exprimé son espoir quant à l'adoption éventuelle d'une convention-cadre sur l'intelligence artificielle au début de l'année prochaine.

7. La Directrice Générale a informé la GEC qu'une attention particulière a été accordée à la garantie d'une responsabilité globale dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, avec la création d'un Registre des dommages, première étape vers un mécanisme international d'indemnisation. Elle a expliqué que les violences sexuelles liées aux conflits seraient couvertes dans ce cadre. Elle a également mis en exergue la déclaration sur la situation des enfants en Ukraine, qui met l'accent sur la protection des enfants ukrainiens contre la traite, la violence et les mauvais traitements.
8. La GEC a pris note des informations concernant le 4e sommet des chefs d'État et de gouvernement.

IV. Échange de vues avec Taina Bofferding, Ministre de l'égalité de genre du Luxembourg

9. La GEC a procédé à un échange de vues avec Taina Bofferding, Ministre luxembourgeoise de l'égalité de genre, notant avec intérêt l'expérience du Luxembourg dans la conduite d'une campagne nationale contre le sexisme basée sur la campagne du Conseil de l'Europe « Vois-le, dis-le, stoppons-le! » et la boîte à outils de communication qui en résulte et mise à disposition des États membres intéressés par la conduite de telles campagnes nationales.
10. Dans sa présentation, la Ministre a souligné que la lutte contre les stéréotypes de genre et le sexisme était l'une des sept priorités clés du plan d'action national adopté au Luxembourg en 2020. Elle a reconnu la pertinence et l'importance de la Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, le premier instrument avec une définition claire du sexisme, identifiant tous les domaines de la vie où le sexisme a lieu et invitant les États membres à lancer des campagnes de sensibilisation. Elle a présenté les outils développés pour leur campagne nationale, inspirés des outils de communication de la campagne du Conseil de l'Europe sur le sexisme : les sept courts clips thématiques, la page d'action et la brochure. Les sept courts clips thématiques ont été largement diffusés à la télévision, à la radio, dans les cinémas et sur les médias sociaux. La campagne nationale a été officiellement lancée le 23 novembre 2022 lors d'une conférence de presse dans laquelle a participé le Conseil de l'Europe.
11. La Ministre a souligné que la campagne sur les médias sociaux avait suscité plus d'intérêt de la part des femmes et des filles que des hommes et des garçons. La campagne a également suscité des réactions négatives de la part de mouvements populistes et un intérêt accru pour les questions parlementaires sur le sexisme. La campagne dans les médias et les médias sociaux a pris fin le 31 janvier 2023, mais la diffusion de ses objectifs se poursuivra via la page d'action, la brochure et l'organisation d'événements pertinents tels que le « théâtre de la prévention » sur la question du sexisme.
12. Dans ses remarques finales, la Ministre a reconnu que le sexisme reste une question controversée. Elle a encouragé les membres de la GEC à suivre l'exemple du Luxembourg et à coopérer avec le Conseil de l'Europe pour le développement de campagnes similaires, puisque les outils du Conseil de l'Europe s'adaptent parfaitement à un contexte national.

V. Élection de la vice-présidente de la Commission de l'égalité de genre

13. Les membres de la GEC ont élu Maria Ellul (Malte) à la vice-présidence jusqu'au 31 décembre 2023.

VI. Mandat de la Commission pour l'égalité de genre 2024-2027

14. La GEC a examiné les principaux livrables envisagés pour 2024-2027, y compris la rédaction de deux nouvelles recommandations sur les sujets de l'intelligence artificielle (avec le CDADI) et de la violence à l'égard des femmes facilitée par la technologie (avec le CDPC). Il a pris note du projet de mandat de la Commission pour l'égalité de genre pour la période 2024-2027.

VII. Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023

a. Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme

- Lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes - mise à jour

15. La GEC a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'état d'avancement important de l'adoption par le Comité des Ministres du projet de lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

b. Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

- Échange de vues avec Iris Luarasi, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

16. La GEC a procédé à un échange de vues avec Iris Luarasi, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).

17. La Présidente du GREVIO s'est félicitée de la bonne coopération entre la GEC et le GREVIO. Elle informe la GEC qu'en plus des 29 rapports d'évaluation de base par pays adoptés et publiés à ce jour, sept rapports supplémentaires seront publiés en 2023. Le GREVIO prévoit d'adopter les rapports finaux de la Croatie, du Luxembourg et de la Macédoine du Nord, qui seront publiés dans les prochains mois. Des avant-projets de rapports évaluant la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Grèce, en Irlande, au Liechtenstein et en République de Moldova sont également à l'ordre du jour. La Présidente a expliqué que la procédure d'évaluation de référence du GREVIO arrivait à son terme en 2024, avec des visites d'évaluation et des projets de rapports prévus pour le Royaume-Uni et l'Ukraine. Parallèlement, le cycle d'évaluation thématique a été lancé et les quatre premières parties ont reçu le nouveau questionnaire ("Building trust by delivering support, protection and justice"). Les visites d'évaluation dans le cadre du nouveau cycle de suivi thématique auront lieu à l'automne en Albanie, en Autriche, au Danemark et à Monaco.

18. La Présidente du GREVIO a également évoqué la situation des femmes fuyant l'Ukraine suite à l'invasion de la Russie. Le GREVIO a commencé à examiner cette question dans le cadre de ses procédures d'évaluation, étant donné que de nombreuses dispositions de la Convention sont pertinentes pour les femmes ukrainiennes qui se sont déplacées dans d'autres pays européens, telles que l'octroi de services aux victimes de violences sexuelles et sexistes ayant besoin de conseils et d'un soutien psychosocial, et les dispositions relatives à l'asile et à la migration en ce qui concerne l'accès au logement et aux soins de santé, ainsi que l'examen de la vulnérabilité des victimes de violences sexistes. Les prochains rapports d'évaluation incluront ces éléments.

19. La Présidente du GREVIO a mentionné les activités concernant la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes, y compris au sein de la Plateforme des mécanismes d'experts indépendants sur la discrimination et la violence à l'égard des femmes. Elle a souligné les nombreuses possibilités d'enrichissement mutuel des connaissances et des expériences de la Convention de Budapest et de la Convention d'Istanbul dans ce contexte particulier. Elle a encouragé la GEC à associer le GREVIO aux discussions sur les travaux futurs avec le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) en vue de préparer un projet de recommandation sur la violence à l'égard des femmes et les filles facilitée par la technologie.
20. Elle a également souligné l'intérêt du GREVIO pour la prochaine Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 et le projet de recommandation sur l'impact des systèmes d'intelligence artificielle (cf. mandat).
21. Un échange s'ensuit avec les membres de la GEC. Interrogée sur la manière dont le GREVIO mènerait l'évaluation de base de l'Ukraine dans les circonstances difficiles de la guerre, la Présidente du GREVIO a expliqué la nécessité de s'adapter à la situation actuelle et d'examiner en particulier la situation des femmes ukrainiennes qui ont fui l'invasion de l'Ukraine pour se réfugier dans les pays voisins.
22. La Présidente du GREVIO indique que le mandat de 10 membres du GREVIO, dont le sien, expirera le 31 mai. Elle remercie la GEC et souhaite la poursuite de cette bonne coopération. Le Président l'a remerciée pour son engagement et sa coopération fructueuse au cours de son mandat et a confirmé l'importance de poursuivre ce dialogue étroit.
 - Partage d'expériences par les États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications
23. La GEC a pris note des informations fournies par la Grèce sur la révision de sa législation nationale sur la violence domestique afin d'en moderniser les dispositions et sur les modifications apportées au code pénal et au code de procédure pénale concernant le féminicide (bien que ce terme ne soit pas reconnu en tant que tel et relève du meurtre avec préméditation). La Grèce a également mis en place des sanctions plus strictes pour les crimes contre la dignité sexuelle, a qualifié la vengeance pornographique d'infraction pénale et a lancé une nouvelle application de bouton d'alarme numérique. La République de Moldova a préparé un projet de loi basé sur les recommandations du GREVIO et renforcera la capacité d'analyse des cas de féminicide par le biais de formations. Une nouvelle législation sur les violences sexuelles a également été adoptée. Chypre a mis en place un organe de coordination national sur la violence à l'égard des femmes et a élaboré une stratégie et un plan d'action. La loi fait désormais du féminicide une infraction spécifique distincte. Chypre a également retiré ses réserves sur les articles 44 et 59 de la convention d'Istanbul. La Lettonie examine la ratification de la Convention d'Istanbul à la suite du meurtre d'une femme par son ex-partenaire. Le Luxembourg présentera les recommandations du GREVIO au gouvernement national après réception du rapport. L'Ukraine a préparé un projet de loi visant à combler certaines lacunes de la loi existante sur la prévention et la lutte contre la violence domestique, qui comprend une liste d'organisations apportant un soutien aux victimes de violence liée au genre et de violence domestique, ainsi que de consulats et ambassades ukrainiens à l'étranger. Les responsables de l'application de la loi et les services sociaux bénéficieront d'un renforcement de leurs capacités en matière de violences sexuelles liées aux conflits. Des mesures sont prises pour renforcer la capacité des services d'assistance aux victimes de la violence fondée sur le genre et, surtout, des programmes de réhabilitation du personnel militaire ukrainien souffrant de problèmes psychologiques ont été élaborés, car il existe une corrélation évidente avec l'augmentation de la violence domestique. Le ministère tchèque de la justice a récemment soumis à son gouvernement une proposition de ratification de la Convention d'Istanbul.

- Information par le Secrétariat des projets de coopération entrepris par la Division de l'égalité de genre concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
24. Le Secrétariat a présenté une vue d'ensemble des activités de coopération en cours dans certains pays de l'Union européenne (Bulgarie, Lituanie, Roumanie et Slovaquie) par le biais du mécanisme de financement des subventions de la Norvège (EEA Norway Grants) ; dans les pays du Partenariat oriental (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine) par le biais de projets bilatéraux et d'un projet régional qui travaille sur l'accès des femmes à la justice ; dans les Balkans occidentaux (Kosovo*, Türkiye) et par le biais d'un soutien ciblé. Deux résultats clés en termes d'analyse de la législation en 2022 ont été l' « Analyse de l'écart du cadre législatif et politique dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique en Azerbaïdjan conformément aux normes du Conseil de l'Europe et à d'autres normes internationales » et l' « Évaluation de l'alignement des lois, politiques et autres mesures du Kosovo* sur les normes de la Convention d'Istanbul ».
 25. Le Secrétariat a expliqué que le projet en Ukraine avait été adapté en raison de la guerre et que les professionnel·les en première ligne avaient été formé·es à reconnaître la violence sexuelle en temps de conflit afin de répondre aux besoins concrets. Le projet en République de Moldova a également été adapté dans ce sens.
 26. Le Secrétariat a informé la GEC que le cours d'éducation aux droits humains pour les professionnels du droit (HELP) sur la violence à l'égard des femmes était disponible en 25 langues, et le cours HELP sur l'accès des femmes à la justice en 11 langues. Un nouveau module HELP spécifique pour les forces de l'ordre sur la violence à l'égard des femmes s'est avéré très fructueux (par exemple en République de Moldova et en Ukraine).
 27. Le Secrétariat a également informé la GEC qu'à l'avenir, sous réserve de fonds disponibles, une plus grande attention serait accordée à la lutte contre les stéréotypes liés au genre et à la promotion des outils récemment développés par la GEC et adoptés par le Comité des Ministres.
 - Présentation du programme multi-pays « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : programme multi-pays »
 28. Le Secrétariat a présenté le programme multi-pays « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Une méthodologie a été développée pour les organisations de la société civile afin de promouvoir la Convention d'Istanbul, en collaboration avec le réseau Women Against Violence Europe (WAVE) et ONU Femmes. À ce jour, des ONG ont été soutenues en République tchèque, en Lettonie et en Pologne, avec des activités en cours en Bulgarie, en Hongrie et en Lituanie. La boîte à outils et la méthodologie sont disponibles sur le site web dédié du programme. Les membres ont été invités à contacter le Secrétariat pour toute demande spécifique concernant ces outils.
 29. La GEC a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant les activités de coopération pour la lutte contre et la prévention de la violence faite à l'égard des femmes et de la violence domestique.

c. Objectif 3 - Assurer l'égalité d'accès des femmes à la justice

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, qu'elle concerne le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en plein conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

- État d'avancement, y compris le suivi de l'étude sur l'impact de la Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice
30. Le Secrétariat a présenté des informations concernant des activités de coopération en cours dans le domaine de l'égalité d'accès à la justice pour les femmes, en mettant l'accent sur les obstacles juridiques ou institutionnels auxquels les femmes en particulier sont confrontées, y compris les lacunes dans la mise en œuvre de la législation existante, ainsi que les obstacles socio-économiques et culturels qui peuvent exister dans le système judiciaire, tels que les stéréotypes de genre et les préjugés sexistes. La nécessité de s'attaquer activement à ces obstacles a été renforcée par les résultats de la recherche de 2022 "Impact of Covid 19 on Women's Access to Justice" (Impact de la Covid-19 sur l'accès des femmes à la justice) à laquelle la GEC a participé.
 31. La GEC a été informée qu'un nouveau projet régional sur l'accès des femmes à la justice dans les Balkans occidentaux a débuté en 2023, élargissant la zone géographique dans laquelle le travail sur l'accès à la justice est effectué et portant le nombre total de bénéficiaires à 12 (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo*, République de Moldova, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Ukraine et Türkiye). Ce travail vise à renforcer les compétences en développant les capacités des professionnels du droit et à améliorer l'autonomisation des femmes en les sensibilisant à leurs droits légaux, en particulier parmi les femmes victimes de violences. Il contribue également à la ratification et à la mise en œuvre intégrale de la Convention d'Istanbul en ce qui concerne l'accès des femmes à la justice.
 32. La GEC a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les différentes activités entreprises dans le domaine de l'accès des femmes à la justice.
 - Échange de vues avec Christel Schurrer, Secrétaire adjointe de la Commission pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et Secrétaire du Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL)
 33. La GEC a procédé à un échange de vues avec Christel Schurrer, Secrétaire adjointe de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et Secrétaire du CEPEJ-GT-EVAL.
 34. Christel Shurrer a présenté le travail de la CEPEJ et des informations concernant le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ afin d'inclure plus de questions liées au genre qui ciblent non seulement les aspects quantitatifs de la mesure de l'efficacité des systèmes de justice mais aussi les aspects qualitatifs pertinents.
 35. La GEC a pris note des informations fournies par le Secrétariat de la CEPEJ sur ses activités de la CEPEJ et l'intégration de la dimension de genre.

d. Objectif 4 - Parvenir à une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique

- Échange de vues Penelope Denu, Chef du Secrétariat de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), sur la Résolution 2394 sur la représentation des femmes et des hommes au sein de l'Assemblée parlementaire.
36. La GEC a procédé à un échange de vues avec Penelope Denu, Cheffe du Secrétariat de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination.
 37. Penelope Denu a présenté la Résolution 2394 (2021) sur la représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée parlementaire. Si les chiffres de l'APCE montrent une tendance nettement progressive vers plus d'équilibre entre les genres (environ 40% de représentation féminine, au-dessus des 30% de représentation moyenne des femmes dans les parlements nationaux des États membres du Conseil de l'Europe), plus de femmes sont suppléantes, moins de femmes sont rapporteuses, présidentes ou vice-présidentes de commissions ou vice-présidentes de l'Assemblée. La Résolution 2394 visait à remédier à cette situation en introduisant des mesures destinées à accroître la participation des femmes aux postes à responsabilité de l'Assemblée : les délégations ne sont désormais autorisées à proposer des vice-présidents de l'Assemblée qui soient des hommes que si la délégation est composée d'au moins 40 % de femmes ; les rapporteur·e·s des commissions et des commissions ad hoc doivent désormais comprendre au moins un tiers de femmes ; et les groupes politiques sont invités à suivre le même principe, notamment pour la désignation des membres du bureau des commissions, des membres des commissions ad hoc, des porte-parole, des chef·fes de groupe et des membres des commissions ad hoc d'observation des élections.
 38. Penelope Denu a expliqué que les délégations nationales nommées depuis janvier 2023 doivent refléter le principe « un sur trois » pour l'équilibre entre les genres. Le texte de la résolution comprend également un engagement formel de l'Assemblée à exiger un minimum de 40 % de femmes dans toutes les délégations à partir de l'ouverture de la session de 2026. Afin de rendre la résolution acceptable pour tous les membres de l'Assemblée, la notion de non-permanence des nouvelles règles a été introduite. Les propositions de la commission de l'égalité et de la non-discrimination d'utiliser un langage inclusif permettant à la résolution de prendre en compte la représentation non binaire ont été rejetées. La mise en œuvre a été étonnamment fluide et toutes les délégations ont respecté les nouvelles règles en janvier 2023, la limite étant l'impossibilité d'obliger les groupes politiques à les suivre.
 39. Penelope Denu a conclu en soulignant que, malgré des résultats encourageants, la représentation 50/50 était encore loin d'être atteinte. D'autres moyens pourraient également être utilisés, tel que l'augmentation de la participation des femmes à la prise de décision publique, la mise en œuvre de politiques étrangères féministes ou l'encouragement de la participation des groupes sous-représentés.
 40. La GEC a pris note des informations fournies par le Secrétariat de l'APCE concernant la résolution sur la représentation des femmes et des hommes et sa mise en œuvre depuis janvier 2023.

e. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile

- Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile - mise à jour sur les traductions, la diffusion et la promotion
41. Les membres de la GEC sont informés que la Recommandation sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile a été traduite en croate.
 - Échange de vues avec Leyla Kayacik, Représentante spéciale de la Secrétaire Générale (RSSG) du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés
 42. La GEC a procédé à un échange de vues avec Leyla Kayacik, Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés. Le Président a remercié la Représentante spéciale pour l'excellente coopération et a souligné l'importance de prendre en compte les besoins et les situations des femmes et des filles dans le domaine de la migration, comme le prévoit la Recommandation de 2022.
 43. La Représentante spéciale a indiqué que la Recommandation avait été promue lors de ses différentes visites dans les pays et de ses missions d'enquête. Ces visites ont été suivies de rapports soumis au Comité des Ministres, y compris des recommandations sur la manière dont le Conseil de l'Europe pourrait aider les États membres à surmonter les difficultés. En 2022, la Représentante spéciale s'est concentrée sur les personnes fuyant l'Ukraine et sur la manière dont les outils existants du Conseil de l'Europe pourraient être utilisés pour protéger les droits humains des femmes et filles migrantes, réfugiées ou demandeuses d'asile.
 44. La Représentante spéciale a souligné que les conclusions des visites comprenaient notamment des défis liés à la violence fondée sur le genre et à la protection des victimes, ainsi qu'à l'accès aux soins de santé, y compris les soins de santé sexuelle et reproductive et la santé mentale. Au début de la guerre, les cas de violence sexuelle n'étaient pas visibles, mais les réunions avec les ONG ont mis en évidence l'ampleur du problème. Cela nécessite une action visant à l'identification précoce des victimes et une formation spécialisée et ciblée du personnel, en particulier des travailleurs de première ligne, sur ces questions. Certaines informations ont été fournies aux réfugiés, mais il y avait des barrières linguistiques et l'assistance aux victimes était insuffisante, y compris le soutien psychologique pour les femmes victimes. Des exemples d'activités du bureau de la Représentante spéciale ont été mentionnés, tels que des ateliers de formation en Moldova sur ces questions et un futur atelier en Pologne sur les enfants et les traumatismes.
 45. La Représentante spéciale a mentionné son rôle de coordination en ce qui concerne l'action des différents secteurs du Conseil de l'Europe en matière de migration, dans le cadre du Plan d'action sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile en Europe (2021-2025). Elle a également indiqué qu'elle était prête à organiser des événements avec les États membres, notamment pour sensibiliser et diffuser des informations sur la Recommandation sur les femmes migrantes.
 46. La GEC a pris note des informations fournies, en particulier en ce qui concerne d'éventuelles synergies plus étroites pour promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

Objectif 6 - Réaliser l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques et mesures

- Intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe
47. Le Secrétariat a informé la GEC des activités d'intégration de la dimension de genre en cours dans les différents secteurs du Conseil de l'Europe. Certains membres de la GEC, soutenus par le Secrétariat participent, en tant que représentant·e de la GEC, aux travaux de certains comités directeurs, tels que le Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), le Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH) et le Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM). Le Secrétariat a également participé au Comité sur l'égalité de genre dans la lutte contre le dopage (CAHAMA-GEC) et, plus récemment, au Comité sur la prévention de la violence à l'égard des enfants (ENF-VAE). Cela permet d'assurer l'intégration de la dimension de genre dans d'autres travaux intergouvernementaux, mais a également montré que de plus en plus de secteurs travaillaient sur des normes spécifiques relatives aux questions d'égalité de genre dans leurs domaines respectifs.
 48. Le Secrétariat a souligné les nouveaux développements dans le secteur du sport avec un nouveau projet sur l'égalité de genre intitulé ALL IN PLUS, qui se concentre sur la collecte de données, l'identification de pratiques prometteuses et la promotion du sport féminin dans les médias. Les secteurs travaillant sur les langues minoritaires et les minorités nationales et sur l'intégration interculturelle sont d'autres exemples de la poursuite du travail d'intégration de la dimension de genre.
 49. Le Secrétariat a informé la GEC qu'il y a maintenant plus de 50 rapporteur·es pour l'égalité de genre (GER) nommé·es par les comités directeurs et les organes de suivi. La prochaine session de formation des GER aura lieu à la fin du mois de septembre 2023. Il a également été expliqué qu'un cours du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre était en cours de préparation. Il devrait être disponible en ligne sur la plateforme HELP au cours du second semestre 2023 et pourrait également être utile aux membres de la GEC.
 50. La GEC a pris note de la présentation du Secrétariat sur les activités en cours liées à l'intégration de la dimension de genre dans le travail du Conseil de l'Europe.
 - Rapports des membres de la GEC, des experts et du Secrétariat qui ont participé aux réunions suivantes des organes du Conseil de l'Europe :
 - Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH) - préparation d'un projet de Recommandation globale sur la lutte contre les crimes de haine.
 51. La GEC a pris note du rapport d'Andreia Lourenço Marques (Portugal) sur les travaux du Comité d'experts sur les crimes de haine (PC/ADI-CH) concernant la préparation d'un projet de Recommandation globale sur la lutte contre les crimes de haine. Elle a expliqué que les discussions sur le texte sont assez avancées et regretté que dans la dernière version du projet (mars 2023), les commentaires de la GEC et les questions d'égalité de genre n'aient pas été suffisamment pris en compte. Un projet révisé de recommandation est en cours de préparation, dans lequel elle espère que les suggestions de la GEC seront mieux prises en compte.
 - Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) - préparation d'un projet de Recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et des Gens du voyage
 52. La GEC a pris note des informations fournies par Elena Grozdanova (Macédoine du Nord) concernant l'élaboration du projet de Recommandation sur l'égalité pour les

femmes et les filles Roms et des Gens du voyage. Elle a expliqué que le travail sur le projet de Recommandation avançait rapidement. Une nouvelle version du projet de recommandation a été envoyée pour commentaires écrits et sera révisée par Elena Grozdanova, assistée du Bureau et du Secrétariat. Le projet de Recommandation fournira des orientations utiles à la GEC pour intégrer les besoins et les situations des femmes et des filles Roms et des Gens du voyage dans ses activités.

- 18^{ème} Conférence ministérielle du Groupe Pompidou (13-14 décembre 2022, Lisbonne, Portugal)

53. La GEC a pris note du rapport d'Andreia Lourenço Marques (Portugal) sur la 18^e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou à laquelle elle a participé. Le Groupe Pompidou a été très actif dans l'intégration d'une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. La conférence ministérielle de décembre 2022 a appelé à une approche centrée sur les droits humains pour lutter contre la toxicomanie et les troubles connexes. Dans leur « Déclaration de Lisbonne », les participants ont appelé à explorer des stratégies pour traiter les dépendances liées à l'utilisation des technologies de la communication et de l'information, dans le cadre d'une orientation politique générale qui sera suivie par le Groupe Pompidou dans un avenir proche. Les participant·es ont également examiné l'impact des tendances actuelles en matière de trafic de drogues, de la consommation accrue de drogues améliorant les performances et l'image aux addictions comportementales, telles que les jeux vidéo excessifs et compulsifs, les jeux d'argent et les achats en ligne.

g. Suivi de la Conférence sur « Les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité entre les femmes et les hommes » (Strasbourg, 27-28 avril 2023)

54. La GEC a pris note des informations fournies par le représentant islandais concernant la conférence très réussie sur les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité de genre (Strasbourg, 27-28 avril 2023). Le Secrétariat a informé la GEC que le rapport de la conférence était en cours de préparation et serait publié plus tard en 2023.

2. Préparation du projet de Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029

55. Le président rappelle que, conformément à son mandat, la GEC a été chargé d'élaborer une troisième stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'égalité de genre pour la période 2024-2029. Cet exercice s'inscrit dans un contexte difficile pour l'égalité de genre, avec des revers importants pour les droits des femmes, notamment une augmentation de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, constatée en particulier depuis la pandémie de Covid-19. Les inégalités structurelles affectant les femmes et les filles ont été exacerbées et les réalisations dans le domaine de l'égalité de genre sont remises en question par divers mouvements anti-genres. En outre, la guerre en cours en Ukraine a créé d'importants flux migratoires, touchant principalement les femmes et les filles, de l'Ukraine vers d'autres pays européens. La nouvelle stratégie pour l'égalité de genre devrait s'efforcer d'apporter des réponses à ces défis.
56. Le Président a présenté le projet de Stratégie tel qu'il est présenté dans la version consolidée (GEC(2023)2) qui contient toutes les propositions d'amendements envoyées par les membres de la GEC, les observateurs et les participant·es dans le cadre de la consultation écrite. Il a expliqué que les amendements concrets reçus étaient tous inclus dans le texte. Tous les autres commentaires et réactions ont été inclus dans le document de compilation. Le Président a souligné la nécessité d'une méthode constructive, coopérative et efficace pour examiner les amendements reçus, compte tenu du nombre élevé de suggestions d'amendement reçues. Il a souligné l'importance de garantir la qualité du texte final, qui servira de document de référence d'importance et de boîte à outils pour les États membres dans la conception et la mise en œuvre des politiques

d'égalité de genre au cours des six prochaines années, même s'il n'a pas le statut d'un document juridiquement contraignant tel qu'un traité.

57. Le Secrétariat a présenté le calendrier des travaux à venir sur la Stratégie, comme convenu par la GEC lors de sa précédente réunion plénière en novembre 2022.
58. Le président a proposé la méthodologie suivante pour l'examen du texte : convenir de la structure et du champ d'application, puis examiner le texte paragraphe par paragraphe en vue de trouver un compromis si nécessaire.
59. Le Président ouvre la discussion sur la structure de la Stratégie proposée. Il rappelle aux membres que le projet de stratégie suit la structure de la stratégie actuelle et s'articule autour de six objectifs stratégiques. Tout en soutenant l'ambition générale et le contenu du document, une délégation a suggéré de supprimer les objectifs opérationnels nouvellement introduits sous chaque objectif stratégique, car un tel document ne devrait pas dicter aux États membres ce qu'ils doivent faire. Cette proposition a été soutenue par une délégation, tandis que d'autres ont exprimé une compréhension différente de ces objectifs opérationnels, qui articulent les objectifs stratégiques sans ajouter de nouvelles obligations. Le Secrétariat a également expliqué qu'il était courant au sein de l'Organisation de formuler des objectifs stratégiques accompagnés d'objectifs opérationnels plus concrets qui n'ajoutent pas de nouvelles obligations mais donnent plutôt des orientations pour la mise en œuvre. À l'issue de la discussion, le Président a conclu que les objectifs opérationnels seraient conservés mais que, le cas échéant, leur formulation serait revue, sans affaiblir l'ambition de la Stratégie. Sur ce, **les membres ont approuvé la structure générale du projet de Stratégie.**
60. Le Président a ensuite guidé la GEC à travers le texte, paragraphe par paragraphe, en ouvrant les discussions sur les amendements proposés. Voici un résumé de ces discussions.
61. La GEC a discuté de la terminologie, en particulier de l'expression « dans toute leur diversité » (cf. paragraphe 1) et de la note de bas de page expliquant ce que cela signifie. Deux délégations (Hongrie et Azerbaïdjan) ont exprimé leur opposition à cette formulation. Une délégation (Bulgarie) a également indiqué que le fait de mentionner à la fois le « sexe » et le « genre » comme des concepts distincts était contraire à sa législation nationale. Toutefois, la majorité des délégations a soutenu la formulation initiale. Il a été conclu que la formulation initiale « dans toute leur diversité » serait conservée. Le président a demandé au Secrétariat de réfléchir à une formulation permettant d'englober les différents motifs de discrimination sans devoir toujours inclure une longue liste de ces motifs.
62. Plusieurs membres ont souligné l'importance d'être aussi inclusif que possible et de mettre en évidence le rôle des hommes et des garçons en tant qu'agents et bénéficiaires du changement dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme le souligne le nouveau paragraphe 4bis.
63. Une délégation a suggéré de remplacer « violence à l'égard des femmes » dans l'ensemble du document par « violence sexuelle et sexiste ». Plusieurs délégations ont insisté pour que l'on conserve la formulation initiale, avec la mention explicite des « femmes », et que l'on ne la modifie que dans des cas spécifiques où une formulation différente pourrait être justifiée.
64. Le cas échéant, les termes « filles » et/ou « garçons » ont été ajoutés après « femmes » et/ou « hommes ».
65. A la suite des échanges, le Président a chargé le Secrétariat de modifier la formulation de « travail domestique » en « travail domestique et de soins non-rémunérés », de

même que de « discours de haine sexiste et fondé sur le genre » en « discours de haine sexiste » et d'ajouter « désinformation » après « mésinformation » dans l'ensemble du texte du projet de Stratégie, ainsi que de corriger les erreurs grammaticales. Le Président a également demandé au Secrétariat de réfléchir à la pertinence d'utiliser les termes « victime », « survivant » et/ou « victime/survivant », et d'inclure les propositions correspondantes dans le texte.

66. Dans le temps imparti à la discussion du projet de Stratégie, la GEC a réussi à examiner 58 paragraphes, c'est-à-dire le chapitre introductif ainsi que les deux premiers objectifs stratégiques. Le Président a expliqué que l'examen du reste du projet par la GEC se poursuivrait lors de la réunion plénière de novembre 2023, l'objectif étant de conclure la discussion et d'approuver le projet de Stratégie pour l'égalité de genre 2024-2029 lors de cette réunion.
67. Le Président a appelé les membres à ne pas rouvrir le débat sur des paragraphes déjà examinés lorsque les travaux reprendront lors de la plénière de novembre. Cette approche a été soutenue par plusieurs délégations.
68. Néanmoins, deux délégations (Azerbaïdjan et Hongrie) se sont réservé le droit de revenir sur les paragraphes déjà examinés, soulignant la nécessité de trouver un accord commun sur la terminologie.
69. Une délégation (Türkiye) a estimé que la nouvelle Stratégie devrait se concentrer sur les questions relatives aux femmes et aux filles, alors que le projet actuel comporte un nombre déséquilibré de termes relatifs aux personnes LGBTQI+.
70. Le Secrétariat a conseillé de réserver au moins une journée et demie à la discussion et à l'approbation du projet de stratégie lors de la plénière de novembre.
71. La GEC a chargé le Secrétariat de réviser le projet de Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029) conformément aux discussions des paragraphes 1 à 58, puis de distribuer et d'afficher un document révisé dans les deux langues de travail sur la page web restreinte de la GEC24 au plus tard le 20 octobre 2023.
72. La GEC a décidé que les questions sur lesquelles un accord a été trouvé ne seraient pas rouvertes lors de la réunion de la GEC24 du 14 au 16 novembre 2023, au cours de laquelle la GEC devrait finaliser et approuver la Stratégie, en vue de la transmettre, d'ici le 10 décembre 2023, au Comité des Ministres pour discussion au sein du Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) et adoption par les Délégués des Ministres.

VIII. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et ses organes subordonnés
 - Étude sur l'impact de l'intelligence artificielle, ses risques de discrimination et son potentiel de promotion de l'égalité, y compris l'égalité de genre
73. Le Président souhaite la bienvenue à Ivana Bartoletti. Avec Raphaële Xenidis, elle a travaillé sur le projet d'étude sur l'impact de l'intelligence artificielle, son potentiel pour la promotion de l'égalité, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes, et les risques pour la non-discrimination (GEC(2022)09/CDADI(2022)21_Revised). Ivana Bartoletti a présenté les points clés de l'étude révisée et le chapitre final sur les recommandations, comme promis à la GEC lors de la plénière de novembre. Des informations plus détaillées peuvent être trouvées dans sa présentation disponible sur la page web de la réunion.

74. Le Secrétariat a ensuite fait le point sur les travaux du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI). Une première lecture du projet zéro de convention sur l'intelligence artificielle sera achevée lors de la plénière du CAI du 31 mai au 2 juin. La GEC a été informée que le projet incluait le genre et le sexe comme motifs de discrimination dans les projets d'articles sur l'égalité et la non-discrimination. L'égalité de genre et les droits des femmes figurent également dans le préambule. Le Secrétariat a expliqué que le calendrier du CAI restait ambitieux, avec une extension jusqu'au début de 2024.
75. Certains membres de la GEC pose des questions sur divers aspects de l'étude, notamment sur la complexité du sujet et les différentes dimensions pertinentes pour l'analyse de l'impact de l'IA sur l'égalité de genre. Radan Safarik, représentant de la GEC auprès du CAI, a donné un bref aperçu du travail. Louise Riondell, co-secrétaire du CAI, a également pris la parole pour faire le point sur les travaux du CAI et aborder certaines des questions complexes soulevées par les membres de la GEC.
76. La GEC a décidé d'approuver l'étude du GEC/CDADI sur l'impact de l'intelligence artificielle, ses risques de discrimination et son potentiel de promotion de l'égalité, y compris l'égalité de genre.
77. Le Secrétariat a informé la GEC des prochaines étapes suite à l'adoption conjointe de l'étude avec le CDADI (dont la réunion plénière devait se tenir du 27 au 29 juin 2023). Selon le mandat de la GEC, sur la base des résultats de l'étude, un projet de recommandation sur le sujet devrait être préparé conjointement par un comité subordonné au CDADI et à la GEC en 2024-2025. La GEC devrait nommer quatre membres de ce groupe de travail lors de sa prochaine séance plénière en novembre 2023.

IX. Discussion thématique

- Échange de vues avec Tatyana Teplova, Cheffe de la division de la cohérence des politiques pour les SDG et conseillère principale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les travaux de l'OCDE dans le domaine de la violence fondée sur le genre.
78. La GEC a procédé à un échange de vues avec Tatyana Teplova, Cheffe de la cohérence des politiques pour la division des SDG et conseillère principale (OCDE). Elle a présenté les résultats des travaux de l'OCDE sur la lutte contre la violence basée sur le genre et a souligné que la violence touche toutes les catégories sociales et économiques, toutes les races et tous les profils, et qu'aucun pays n'est épargné.
79. Elle a souligné que la violence à l'égard des femmes a été reconnue comme une priorité dans 33/41 États membres de l'OCDE. Le travail de l'OCDE est complémentaire de l'excellent travail du Conseil de l'Europe dans ce domaine, en particulier la Convention d'Istanbul.
80. Tatyana Teplova a expliqué la méthodologie de leur travail et s'est concentrée sur les trois principaux piliers du cadre : Systèmes, Culture et Responsabilité. Ces piliers sont basés sur une analyse quantitative et qualitative des bonnes pratiques nationales, mais aussi des disparités, et sur l'identification des défis à relever. En particulier, le premier pilier des systèmes fait référence aux lois et aux stratégies au niveau politique, pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et sur la prise en charge des victimes/survivantes. Le pilier des systèmes souligne l'importance du rôle de l'État et des autres acteurs publics. Le deuxième pilier, fondé sur la culture, met l'accent sur la nécessité de mettre en place des systèmes et des services adaptés aux besoins et aux expériences des victimes/survivantes de la violence. S'attaquer aux causes réelles de la violence, financer les services et impliquer les hommes et les garçons sont des

défis réellement importants. Le troisième pilier est lié au cadre juridique et à l'accès à la justice.

81. Enfin, elle a présenté quelques résultats intéressants concernant les trois piliers susmentionnés : a) aucun des pays inclus dans l'index ne dispose d'un cadre législatif complet pour toutes les formes de violence, avec des lacunes en matière de violence domestique, de viol, de harcèlement sexuel, de mariage précoces et de mutilation, b) moins de la moitié des pays disposent d'un budget dédié, c) seuls 43% des pays de l'OCDE interrogés ont déclaré disposer d'outils pour prendre en compte les besoins intersectoriels des victimes/survivants et d) des pays ont engagé des efforts pour rendre accessible l'information sur les mécanismes judiciaires.
82. Le Président remercie Tatyana Teplova pour sa présentation et la GEC a pris note des informations fournies par la représentante de l'OCDE sur les travaux relatifs à la violence fondée sur le genre.

X. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- CSW67 - Commission de la condition de la femme (New York, 6 - 17 mars 2023)

83. La GEC a pris note des informations concernant l'événement parallèle « Répondre aux défis régionaux et mondiaux : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile », organisé par le ministère des affaires étrangères de l'Islande et le Conseil de l'Europe en marge de la Commission de la condition de la femme en mars 2023. L'enregistrement de cet événement parallèle est disponible sur le site de la GEC.

- Conseil de l'Union européenne - agenda pour l'égalité de genre:

84. La GEC a pris note des informations fournies par Radan Safarik (République tchèque), Elisabeth White (Suède) et Lara Ferguson (Espagne) sur le programme en matière d'égalité de genre de leurs présidences respectives du Conseil de l'Union européenne.

XI. Journée internationale des droits de la femme (8 mars 2023)

85. La GEC a pris note des informations fournies par le Secrétariat et les membres sur les événements organisés pour marquer la Journée internationale de droits de la femme 2023, y compris le lancement du Calendrier perpétuel de l'égalité de genre.

XII. Activités actuelles et futures aux niveaux national et international

86. La GEC a pris note des informations fournies par les représentants de l'Islande, de la Lettonie et du Liechtenstein sur le programme d'égalité de genre de leurs présidences respectives du Comité des Ministres.

XIII. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

87. Les membres sont invités à faire des propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion de la GEC (novembre 2023). Les membres ont convenu d'accorder la priorité à la finalisation de la Stratégie pour l'égalité de genre et d'y consacrer suffisamment de temps. Ils ont également exprimé leur grand intérêt pour la tenue d'un échange de vues avec la nouvelle Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme.

XIV. Questions diverses

88. Aucun autre point n'a été soulevé.

XV. Dates des prochaines réunions

89. La GEC a convenu des dates et du lieu de la 24^{ème} réunion de la GEC : 14-16 novembre 2023 à Strasbourg.

XVI. Adoption du rapport abrégé de la 23^e réunion de la GEC (24-26 mai 2023)

90. La GEC a approuvé le rapport abrégé de la réunion et a chargé le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.

ANNEXE I

Ordre du jour

- I. **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- *Projet d'ordre du jour* *GEC(2023)OJ1 Révisé*
- II. **Rapport du président de la GEC**
- III. **Suivi du 4e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe**
(Reykjavik, Islande, 16-17 mai 2023) *Document final adopté*
- IV. **Échange de vues avec Taina Bofferding, ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes de Luxembourg**
- V. **Election du-de la vice-président-e de la Commission pour l'égalité de genre** (mai-décembre 2023)
- VI. **Mandat de la Commission pour l'égalité de genre 2024-2027** *Projet de mandat*
- VII. **Programme transversal du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les femmes et les hommes**
 1. **Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023**
 - a. **Objectif 1 - Prévenir et combattre les stéréotypes de genre et le sexisme**
 - Lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes – prochaines étapes *Lignes directrices*
 - b. **Objectif 2 - Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**
 - Échange de vues avec Iris Luarasi, présidente du Groupe d'expert-es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
 - Partage des expériences des États parties sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et informations sur les nouvelles ratifications
 - Mise à jour par le Secrétariat sur les projets de coopération menés par la Division de l'égalité de genre concernant la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
 - Présentation par le Secrétariat du programme multi-pays « Mettre fin à la violence à l'égard des femmes »
 - c. **Objectif 3 – Garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice**

- Etat d'avancement et suite à donner de l'étude sur l'impact de la covid-19 sur l'accès des femmes à la justice
 - Echange avec Christel Schurrer, secrétaire adjointe à la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et secrétaire au Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL)
- d. Objectif 4 - Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique**
- Echange avec Penelope Denu, cheffe de secrétariat de la Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), pour discuter de la résolution 2394 sur la représentation des femmes et des hommes à l'Assemblée parlementaire [Résolution 2394 \(2021\)](#)
- e. Objectif 5 - Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile**
- Recommandation du Comité des Ministres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile – mise à jour sur les traductions, la dissémination et la promotion
 - Echange des vues avec Leyla Kayacik, représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugié-es
- f. Objectif 6 – Intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et mesures**
- L'approche intégrée de l'égalité de genre dans les activités du Conseil de l'Europe *Présentation orale*
 - Rapports des membres de la GEC, des expert-es et du Secrétariat qui ont participé aux réunions suivantes des organes du Conseil de l'Europe :
 - [Comité d'expert-es sur le crime de haine \(PC/ADI-CH\)](#) - préparation d'un projet de Recommandation globale sur la lutte contre le crime de haine *Présentation orale*
 - [Comité d'expert-es sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage \(ADI-ROM\)](#) – préparation d'un projet de recommandation sur l'égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage *Présentation orale*
 - 18e Conférence ministérielle du [Groupe Pompidou](#) (13-15 décembre 2022, Lisbonne, Portugal) *Présentation orale*
- g. Suite à donner à la conférence sur « Les hommes et les garçons dans les politiques d'égalité de genre » (Strasbourg, 27-28 avril 2023)**

2. Préparation du projet de la Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029)

GEC(2023)01

GEC(2023)01 révisé (suivi des modifications proposées)

GEC(2023)02 (compilation des propositions de modifications reçues)

VIII. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe

- [Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion \(CDADI\)](#) et de ses comités subordonnés

Etude sur l'impact de l'intelligence artificielle, ses risques de discrimination et son potentiel pour promouvoir l'égalité, y compris l'égalité de genre

Projet d'étude GEC(2022)09/CDADI(2022)21 Révisé

- Présentation par Eva Pastrana, cheffe, division de la Justice et formations droits humains, des [cours de formation en ligne aux droits humains pour les professionnel·les du droit](#) (HELP)

IX. Discussion thématique

- Echange de vues avec Tatyana Teplova, cheffe de la cohérence des politiques pour la Division des ODD et Conseillère principale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la violence fondée sur le genre

X. Coopération avec les organisations internationales/régionales

- CSW67 - Commission de la condition de la femme (New York, 6-17 mars 2023)
 - Événement parallèle sur « Réponses aux défis régionaux et mondiaux : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile » coorganisé par le Conseil de l'Europe et la Mission permanente de l'Islande auprès des Nations Unies sous la présidence islandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (New York, 7 mars 2023)
 - Rapports des Etats membres des événements et des conclusions CSW
- Conseil de l'Union européenne – programme de l'égalité de genre :
 - [Présidence tchèque](#) (juillet - décembre 2022)
 - [Présidence suédoise](#) (janvier - juin 2023)
 - [Présidence espagnole](#) (juillet - décembre 2023)

XI. Journée internationale des femmes (8 mars 2023)

- [Calendrier perpétuel de l'égalité de genre](#)

XII. Activités actuelles et futures au niveau national et international

- Agendas de l'égalité de genre des présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

- [Islande](#) (novembre 2022 - mai 2023)
- [Lettonie](#) (mai - novembre 2023)
- Liechtenstein (novembre 2023 - mai 2024)

XIII. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion, y compris les discussions thématiques

XIV. Autres questions

XV. Dates des prochaines réunions

- 24e réunion de la Commission pour l'égalité de genre (Strasbourg, 15-17 novembre 2023)

XVI. Adoption du rapport abrégé de la 23e réunion de la GEC (24-26 mai 2023)

ANNEXE II

Liste des participant·es

Membres

Albanie	Etleva Sheshi Directrice Direction des politiques en matière d'inclusion sociale et d'égalité de genre Ministère de la santé et de la protection sociale
Andorre	Monica Alvarez Isart Cheffe de service des politiques d'égalité Ministère des affaires sociales, de la jeunesse et de l'égalité Christel Codina Torres Psychologue du service des politiques d'égalité Ministère des affaires sociales, de la jeunesse et de l'égalité
Arménie	Lilit Shakaryan Cheffe de la division de la coopération avec les organes de suivi internationaux Département des droits humains et des questions humanitaires Ministère des affaires étrangères
Autriche	Eva Fehringer Directrice Ministère fédéral du travail Unité politique sociale internationale et européenne en matière de droit du travail
Azerbaïdjan	Jala Ibrahimova Représentante Permanente adjointe d'Azerbaïdjan auprès du Conseil de l'Europe
Belgique	Carine Joly Conseillère Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Bulgarie	Aleksandra Dimitrova Représentante permanente adjointe de Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe Mari Stanisheva Rozaliya Mircheva Stagiaires
Croatie	Maja Sporiš Conseillère, Bureau gouvernemental pour l'égalité de genre
Chypre	Andri Savva (Membre du Bureau) Agente, Bureau de la Commissaire de l'égalité de genre
République tchèque	Radan Šafařík Chef du secrétariat du Conseil gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes Directeur ad interim du service de l'égalité entre les femmes et les hommes Zuzana Andreska Service de l'égalité de genre Bureau du gouvernement tchèque

Danemark	Kira Appel Consultante en chef/Cheffe de service adjointe Département de l'égalité de genre Ministère du gouvernement numérique et de l'égalité de genre
Estonie	Lee Maripuu Responsable de la politique d'égalité de genre Ministère des affaires sociales
France	Stefania Chiru Lena Tisserant Bureau des affaires européennes et internationales Direction générale de la cohésion sociale Ministère des solidarités/Ministère délégué chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes
Grèce	Christina Agoritsa Conseillère de politique Département indépendant de la coopération européenne et internationale Secrétariat général pour la démographie, la famille et l'égalité de genre Ministère du travail et des affaires sociales
Hongrie	Dóra Tonté Conseillère principale Unité des politiques des femmes Département de l'adoption et des politiques des femmes Ministère de la Culture et de l'Innovation
Islande	Guðjón Björn Guðbjartsson <i>Spécialiste</i> <i>Département de l'égalité et des droits humains</i> <i>Bureau de la Première Ministre</i>
Irlande	Deirdre Ní Néill Chargée principale adjointe Unité de l'inclusion, de l'égalité et de l'égalité de genre Direction de l'Enfance, de l'Egalité, du Handicap, de l'Intégration et de la Jeunesse
Lettonie	Agnese Gaile Experte principale Département de la planification et du développement de la politique sociale Ministère de l'aide sociale
Liechtenstein	Helen Lorez-Schweig Représentante permanente adjointe Représentation permanente du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe
Lituanie	Sandra Čergelytė Groupe Egalité des Chances & Egalité femmes/hommes Ministère de la sécurité sociale et du travail
Luxembourg	Ralph Kass (Président) Conseiller de Direction 1e Classe Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes Christopher Witry Attaché Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes Patrick Engelberg Représentant permanent

Malte	Maria Ellul Cadre II (Recherche) Direction des droits humains Ministère de la justice, de l'égalité et de la gouvernance
République de Moldova	Lilia Pascal Cheffe de la division pour les politiques visant à assurer l'égalité de genre Ministère du travail et de la protection sociale
Monaco	Margaux Girardin Stagiaire Direction des ressources humaines et de la formation de la fonction publique
Pays-Bas	Lisanne Post Direction de l'égalité de genre et de l'égalité LGBTI Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences
Norvège	Petter Sørlien Conseiller principal Ministère de la culture et de l'égalité, Direction de l'égalité, de la non-discrimination, et des affaires internationales Tori Loven Kirkebø Conseillère Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la famille
Portugal	Andreia Lourenço Marques Conseillère en relations internationales Commission pour la citoyenneté et l'égalité de genre
Roumanie	Ramona-Maria Ciucă Représentante permanente adjointe Représentation permanente de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe
République Slovaque	Marián Lizanec Conseiller d'État principal Service de l'égalité des femmes et des hommes et de l'égalité des chances Ministère du travail, des affaires sociales et de la famille de la République slovaque
Slovénie	Sara Slana Secrétaire Service de l'égalité des chances Ministère du travail, de la famille, des affaires sociales et de l'égalité des chances
Espagne	Lara Ferguson Vázquez de Parga Conseillère principale Unité de soutien du directeur Institut des femmes Secrétariat d'État à l'égalité et à la lutte contre la violence de genre Ministère de l'égalité
Suède	Elisabeth White <i>Directrice adjointe</i> <i>Ministère de l'Emploi</i> <i>Division de l'égalité de genre</i>

Suisse	Micaela Lois Collaboratrice scientifique pour les affaires internationales, Département fédéral de l'intérieur Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
Türkiye	Onur Dinçer Expert en politique familiale et sociale Direction générale de la condition féminine Ministère de la famille, du travail et des affaires sociales
Ukraine	Kateryna Levchenko Commissaire du gouvernement pour la politique d'égalité de genre
Royaume Uni	Charles Ramsden Chef de la politique internationale Bureau gouvernemental pour l'égalité

Etats non-membres ayant le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe

Saint-Siège	Anne-Julie Kerhuel <i>Relations avec les Etats</i> <i>Secrétariat d'Etat</i>
--------------------	---

Etats non-membres

Maroc	Fatima Barkan Conseillère au Cabinet du ministre de la justice Ministère de la justice
Mexique	Eva Pizano Cejka Adjointe à l'Observateur Permanent

Participant·es

Conférence des OINGs	Anita Schnetzer Spranger Présidente Zonta International (ZI) Cianán B. Russell Agente principale des politiques ILGA Europe
Groupe d'expert·es sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)	Iris Luarasi Présidente, GREVIO
Groupe de travail sur l'intelligence artificielle	Ivana Bartoletti Experte
Organisation de coopération et de développement économiques	Tatyana Teplova Cheffe de la cohérence des politiques pour la Division des ODD et Conseillère principale
Institut Européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Maruša Gortnar Cheffe d'unité, Unité d'appui à la recherche et aux politiques

Réseau européen des femmes migrantes	Alyssa Ahrabare Chargée de projet du Réseau européen des femmes migrantes
Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes de Luxembourg	Taina Bofferding Ministre de l'égalité entre les femmes et les hommes du Luxembourg
	Maryse Fisch 1ère conseillère de gouvernement

Secrétariat

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine	Marja Ruotanen Directrice Générale
Direction de la dignité humaine, de l'égalité et de la gouvernance	Claudia Luciani Directrice
Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre	Roberto Olla Chef de service
Division pour l'égalité de genre	Caterina Bolognese Cheffe de division/Secrétaire de la GEC
	Anne Brunellière Assistante de division
	Cécile Gréboval Responsable de programme, conseillère principale en matière d'égalité de genre
	Tryggvi Hallgrímsson Conseiller de politique
	Christa Jakobsson Conseillère de politique
	Evrydiki Tseliou Assistante administrative
	Catherine Altmann Assistante administrative
	Unité de coopération
	Sékolène Chesneau Responsable de projet
	Larissa Kireeva Responsable de projet
Alla Krytynskaia Assistante de projet	
Anca Sandescu Responsable de projet	

<i>Division de la violence à l'égard des femmes</i>	Sabrina Wittmann
<i>Unité Orientation sexuelle et identité de genre (SOGI)</i>	Calleja Gabriella

Direction générale des droits humains et de l'Etat de droit

Direction des droits humains

Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)	Christel Schurrer Secrétaire adjointe de la CEPEJ et Secrétaire du CEPEJ-GT-EVAL
--	--

Comité sur l'intelligence artificielle du Conseil de l'Europe	Louise Riodel Co-Secrétaire du CAI
--	--

Droits humains pour les professionnel·les du droit (HELP)	Eva Pastrana Cheffe de la division justice et formation droits humains
--	--

Direction de la Communication

Division de la communication numérique et éditoriale	Jeremy Moakes Chef de Division
---	--

Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés

Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés	Leyla Kayacik Jean-François Goujon-Fischer
--	---

Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Commission sur l'égalité et la non- discrimination	Penelope Denu Cheffe du Secrétariat
---	---

Direction Générale de l'administration

Interprétation, Déplacements, Evénements et Multimédia	Sylvie Boux-Stintzy <i>Interprète</i> Bettina Ludewig Interprète Kielwasser Josselin ITEM Multimedia
---	--

ANNEXE III

Liste des décisions prises**La Commission pour l'égalité de genre (GEC), présidée par Ralph Kass (Luxembourg),**

1. adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document GEC(2023)OJ1 révisé.
2. prend note des informations fournies par le Président de la GEC sur ses activités depuis son entrée en fonction.
3. prend note des informations du Secrétariat concernant le 4^e Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
4. prend note des informations fournies par le Secrétariat de la CEPEJ sur ses activités et sur la manière dont il intègre la dimension de genre.
5. prend note des informations fournies par la Division de l'égalité de genre sur les différentes activités entreprises dans le domaine de l'accès des femmes à la justice.
6. prend note des informations fournies par le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire concernant la résolution sur la représentation des femmes et des hommes et sa mise en œuvre depuis janvier 2023.
7. prend note des informations concernant l'événement parallèle "Répondre aux défis régionaux et mondiaux : Protéger les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile", organisé par le ministère des affaires étrangères de l'Islande et le Conseil de l'Europe dans le cadre de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies.
8. prend note des informations fournies par les membres de la GEC sur leur expérience de la CSW.
9. prend note des informations fournies par Radan Safarik (République tchèque), Elisabeth White (Suède) et Lara Ferguson (Espagne) sur le programme d'égalité de genre de leurs présidences respectives du Conseil de l'Union européenne.
10. prend note des informations fournies par le Secrétariat et les membres sur les événements organisés autour de la Journée internationale de la femme 2023, y compris le calendrier perpétuel de l'égalité de genre.
11. prend note de la présentation du Secrétariat sur les activités en cours liées à l'intégration de la dimension de genre dans les activités du Conseil de l'Europe.
12. a eu un échange avec Taina Bofferding, Ministre luxembourgeoise de l'égalité de genre, notant avec intérêt l'expérience du Luxembourg dans la conduite d'une campagne nationale contre le sexisme basée sur la campagne du Conseil de l'Europe "See it, Name it, Stop it" et le boîte à outils de communication qui en résulte et qui est disponible aux États membres intéressés par la conduite de telles campagnes nationales.

13. prend note de l'échange de vues avec Iris Luarasi, Présidente du groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO).
14. prend note des informations communiquées par les États membres concernant les évolutions et les expériences nationales en matière de ratification et de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.
15. prend note des projets de coopération en cours dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, y compris le programme "Ending violence against women : multi-country programme" qui a débuté en 2022.
16. prend note des informations fournies par les représentants de la GEC dans le cadre des travaux en cours dans les domaines de crimes de haine, des droits des femmes et des filles Roms et des Gens du voyage, ainsi que des drogues et de la toxicomanie.
17. charge le Secrétariat de réviser le projet de Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029) sur la base des discussions en plénière jusqu'au paragraphe 58 tel qu'il figure dans le document GEC(2023)01 Rev, puis de distribuer et d'afficher un projet de Stratégie révisé dans les deux langues sur la page web restreinte de la GEC24 au plus tard le 20 octobre 2023 et prend note des positions exprimées par les délégations de l'Azerbaïdjan et de la Turquie, qui seront reflétées dans le rapport de la 24e réunion de la Commission de l'égalité de genre ;
18. décide que les questions sur lesquelles un accord a été trouvé ne seront pas rouvertes lors de la 24e réunion de la GEC du 14 au 16 novembre 2023, au cours de laquelle la GEC devrait finaliser et approuver la Stratégie, en vue de la transmettre, d'ici le 10 décembre 2023, au Comité des Ministres pour discussion au sein du Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) et adoption par les Délégués des Ministres.
19. décide d'approuver l'étude du GEC/CDADI sur l'impact de l'intelligence artificielle, ses risques de discrimination et son potentiel pour promouvoir l'égalité, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes.
20. élit Maria Ellul (Malte) vice-présidente jusqu'au 31 décembre 2023.
21. tient un échange de vues avec Leyla Kayacik, la RSSG sur les migrations et les réfugiés, en prenant note des informations fournies, en particulier concernant d'éventuelles synergies plus étroites pour promouvoir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2022)17 sur la protection des droits des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.
22. prend note des informations fournies concernant l'état d'avancement de l'adoption du projet de lignes directrices sur le rôle des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.
23. prend note des informations fournies par le représentant islandais concernant la conférence sur les hommes et les garçons et les politiques d'égalité de genre (Strasbourg, 27-28 avril 2023).
24. prend note du projet de mandat de la GEC pour les années 2024 à 2027.
25. prennent note des informations fournies par les représentants de l'Islande, de la Lettonie et du Liechtenstein sur le programme d'égalité entre les femmes et les hommes de leurs présidences respectives du Comité des Ministres et prennent note des événements à venir.

26. a pris note des informations fournies par le représentant de l'OCDE concernant les travaux sur la violence fondée sur le genre.

27. ont pris note des points proposés pour la prochaine réunion plénière de la GEC et sont convenus que le Bureau de la GEC déciderait des points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

28. conviennent des dates de la prochaine réunion de la GEC : 24e réunion de la Commission de l'égalité de genre (Strasbourg, 14-16 novembre 2023).

29. conviennent du rapport abrégé de la réunion et chargent le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres pour qu'il en prenne note.